

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	47 (1918)
Heft:	14
Rubrik:	Partie pratique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Schaffhouse : instituteurs, minimum 2 500 fr. ; institutrices, maximum 3 700 fr. Augmentations pour années de services, 1 200 fr. au maximum, payées par l'Etat. Neuchâtel : instituteurs, 2 700 fr. et 3 900 fr. ; institutrices, 2 000 fr. et 2 900 fr. Prime d'âge payée par l'Etat, 1 200 fr. Situation du corps enseignant dans quelques villes suisses : Schaffhouse : instituteurs, 3 600 fr. — 5 200 fr. après 15 ans ; institutrices, 3 600 fr. — 4 900 fr. Zoug : instituteurs, 3 600 fr. — 4 600 fr. Thoune : instituteurs, 3 400 fr. — 4 800 fr. Olten : instituteurs, 3 100 fr. — 4 600 fr.

Voici maintenant nos revendications. On les trouvera modestes :

Communes rurales, instituteurs, minimum : 2 000 fr., après 4 ans : 2 200 fr. ; institutrices minimum : 1 800 fr., après 4 ans : 2 000 fr. Logement, jardin et bois.

Communes urbaines en dessous de 4 000 hab., instituteurs minimum 2 600 fr., après 4 ans 2 800 fr. ; institutrices 2 100 et 2 300 fr.

Communes urbaines de plus de 4 000 hab. : instituteurs, minimum 3 200 fr., après 4 ans 3 600 fr. ; institutrices, 2 400 — 2 800 fr.

A ces traitements viendraient s'ajouter des primes d'âge payées par l'Etat à raison de 100 fr. tous les deux ans à partir de la 4^{me} année d'enseignement, soit un maximum de 800 fr. pour les instituteurs après 20 ans de service et de 600 fr. pour les institutrices après 16 ans de service. L'indemnité pour les cours complémentaires serait de 2 fr. par heure de cours. La question des primes d'âge a été portée devant le Grand Conseil durant la session de mai et renvoyée à la commission d'économie publique. Les propositions du gouvernement publiées par le *Bulletin* ne pouvaient nous satisfaire. Et pourtant, des instituteurs s'en sont montrés enthousiasmés. Un membre de l'assemblée trouve ces démarches maladroites et inopportunies, car, paraît-il, l'Etat est plutôt disposé à supprimer les primes d'âge et l'indemnité pour la tenue du cours de perfectionnement. A l'unanimité, les membres présents approuvent les propositions du Comité et lui donnent pleins pouvoirs pour prendre toutes les mesures en vue d'arriver à leur exécution.

La proposition est présentée de créer un organe au service de la Société de secours mutuels. Ce périodique bi-mensuel aurait pour but la diffusion des idées mutualistes. Il serait au service du Comité directeur pour transmettre aux Sociétaires les conseils et recommandations suggérés par les circonstances. Il resserrerait les liens qui nous unissent aux instituteurs des II^{me} et III^{me} arrondissements. En élevant quelque peu la cotisation, il serait servi gratuitement. La Société possède tous les éléments qui assurerait le succès de cet organe. L'assemblée, quoique favorable à cette proposition, renvoie la question à l'étude des Comités directeurs et des conférences d'arrondissements.

FRANÇOIS GREMAUD, secrétaire.



PARTIE PRATIQUE

LEÇON ÉDUCATIVE (tirée du chap. 16, page 98 : Marguerite).

Résumé de la leçon (étapes).

Lien avec un fait connu des enfants : indisposition survenue à une élève, à la suite d'un acte de gourmandise.

Donné concret : Récit de l'histoire de Marguerite : ce qu'elle ne ferait pas pour satisfaire sa gourmandise. Honte qu'elle inflige à ses parents. Résultats de ce défaut pour la santé de cette enfant.

Abstraction : Les suites, conséquences inévitables qu'engendre la gourmandise.

Application faite à la vie des enfants.

Développement de la leçon.

— Voyons, Jeanne, cela va-t-il mieux cet après-midi ? — Oui, Mademoiselle. — Dis-nous donc quelle maladie t'a empêchée de venir en classe ce matin ? — Mademoiselle, j'ai eu une indigestion. — Qu'as-tu fait pour avoir une indigestion ? Après un moment d'hésitation : — Hier soir, maman avait fait un gâteau au maïs pour le souper, et.... j'en ai trop mangé. — Oui, je devine ce qui est arrivé cette nuit. Eh bien, Jeanne, tu as fait un peu comme la petite fille dont je veux vous raconter l'histoire.

Marguerite est une très gentille fillette, que ses parents aiment beaucoup. Elle est l'une des premières à l'école ; à la maison, elle aide bien sa maman, mais malgré cela, elle cause bien du chagrin à ses parents. Marguerite aime par-dessus tout les bonbons. Jeudi passé, si sa maman n'avait pas été là pour l'en empêcher, elle aurait donné sa belle poupée, qui dit papa et maman, contre un petit cornet de bonbons. Une autre fois, c'est son joli ménage qu'elle voulait échanger, à l'une de ses compagnes, pour un peu de chocolat.

Un jour, la maman de Marguerite apporta de la crème pour le goûter. La petite fille en mangea trois fois, puis on la vit passer sa langue au fond de l'assiette, comme font les petits chats. Elle avait fait cela devant tout le monde ; aussi, sa maman en eut beaucoup de honte. Bien d'autres fois encore, Marguerite fit des impolitesses semblables à celle-ci. Souvent aussi, elle a été malade pour avoir trop mangé d'un plat qu'elle aimait. Ses dents, au lieu d'être blanches comme celles des autres fillettes, sont toutes noires et gâtées et, bien des fois, Marguerite pleure parce que ses dents lui font mal. Mais tout cela ne l'a pas encore corrigée de son vilain défaut qui s'appelle : la gourmandise.

— Veux-tu me répéter, Léa, comment s'appelle le défaut de Marguerite ? — La gourmandise. — Qu'est-ce que ce défaut fait perdre à Marguerite ? — Il lui fait perdre sa poupée et ses jouets. — Qu'arrivera-t-il lorsqu'elle aura mangé son cornet de bonbons ? — Elle voudra de nouveau avoir sa poupée pour s'amuser. — Ne perdra-t-elle que ses jouets ? Ne lui arrivera-t-il pas autre chose encore ? — Marguerite aura de nouveau mal aux dents et à l'estomac, pour avoir mangé des bonbons. — Oui, et peut-être on sera obligé de lui arracher des dents qui seront trop gâtées, et voilà Marguerite ressemblant déjà à une vieille personne. Ce n'est pas tout, rappelez-vous l'histoire de la crème. Si la petite gourmande fait la malhonnête une fois, elle le fera d'autres fois encore, et ainsi chagrainera ses parents qui font pourtant tout leur possible pour la bien élever.

— Veux-tu me répéter, Germaine, ce qui arrive lorsqu'une petite fille est gourmande ? — Elle a les dents gâtées et a mal à l'estomac. — Donc, elle se rend malade et gâte sa santé. Qu'est-ce donc que la gourmandise ? — La gourmandise est un vilain défaut qui gâte notre santé. — Il peut arriver encore autre chose, c'est qu'une petite fille, pour se procurer des bonbons, n'aura pas peur de voler de l'argent à ses parents : elle deviendra ainsi une petite voleuse.

Puisque vous trouvez qu'être gourmande est si vilain, il faut tâcher de ne pas le devenir, et s'il y en a qui ont ce défaut, qu'elles essayent de se corriger.

Lorsqu'une personne vous donne de l'argent, il y en a beaucoup qui tout de suite vont au magasin pour acheter des bonbons. Ne pourrait-on pas faire mieux, à présent que tout est si cher ? Que ferais-tu, Louise ? — Je le mettrais dans ma tirelire. — Et toi, Anna ? — Je le garderais pour acheter des crayons. — Et toi, Yvonne ? — Je le donnerais à maman pour qu'elle puisse acheter du pain.

Eh bien, rappelez-vous ce que vous venez de me dire et vous serez beaucoup

plus contentes d'avoir bien employé votre argent que d'être gourmandes en achetant des bonbons, et souvenez-vous que la gourmandise est un vilain défaut qui gâte non seulement la santé d'une petite fille, mais encore son avenir, si elle ne se corrige pas bien vite.

JULIA FONTAINE.

ÉCHOS DE LA PRESSE

M. le Dr Dévaud vient d'écrire dans la *Liberté* de remarquables articles sur la question de l'orthographe. Nous en détachons les passages suivants. Après avoir constaté le fait de la crise, l'auteur arrive à la question des remèdes :

« La surcharge irraisonnable des programmes a pour fatal résultat une superficialité et du savoir et de l'attention, qu'on ne saurait assez dénoncer, dont pâtissent tout d'abord la grammaire et l'orthographe.

Si le programme se trouve, de plus, au-dessus de la portée moyenne des intelligences, dans chaque cours, comme il arrive presque partout, l'effort s'épuise vainement et se lasse bientôt ; les fautes sont alors fatales ; l'enfant ne saurait être rendu responsable d'une orthographe défectueuse, mais plutôt l'auteur d'un tel programme.

A mon sens, le remède scolaire consiste moins dans la préparation des dictées, dans l'étude de Pautex ou de ses émules, que dans une radicale décharge du programme. Cette mesure permettra d'adapter à chaque cours la matière qui convient à la portée des élèves qui le composent. Quant au manuel grammatical, dont on attend merveille, il ne saurait répondre aux espoirs que quelques-uns fondent sur lui. Le mal sévit avec une égale intensité dans les classes pourvues d'excellentes grammaires et dans celles qui sont soumises au régime du livre unique.

Ces défauts cependant de l'organisation scolaire, dont on souffre partout, ne suffisent pas à expliquer la « crise » de l'orthographe, ni la « crise » de l'attention. Ces défauts, qui seraient facilement et promptement écartés si les administrations voulaient bien se départir de leur routine et d'une surenchère mutuelle ridicule, se trouvent par ailleurs compensés par des avantages incontestés sur les temps passés : les méthodes d'enseignement sont mieux adaptées à l'esprit de l'enfant ; le matériel classique est presque parfait ; la fréquentation est assidue et prolongée.

Si cependant l'attention des écoliers est dispersée, difficile à concentrer, la cause en doit être cherchée hors de l'école. Le mal qu'on déplore, les élèves l'apportent en classe du dehors. Car c'est la famille et le milieu qui éduquent ou maléduquent la faculté de faire attention. On ne saurait donc rendre l'organisation scolaire totalement responsable, sans autre forme de procès, de la « crise » de l'attention, ni de la « crise » de l'orthographe.

L'insuffisance de l'éducation morale entraîne, comme inévitable conséquence, la débilité de l'attention volontaire. L'attention débilitée constitue, à mon sens, la cause principale de la « crise » de l'orthographe. Mais l'orthographe n'est pas la seule branche qui fait appel à l'attention. Les autres disciplines scolaires se ressentent-elles aussi de l'instabilité de la réflexion attentive ? Certes, oui. Si l'on parle plutôt de grammaire et d'orthographe, c'est parce que les fautes y apparaissent plus patentes aux yeux du public scandalisé ; elles se comptent ; on les range en catégories ; on en dresse des statistiques.

Les écoliers, en attendant l'heure libératrice des vacances, ont subi force examens. Y avez-vous jamais assisté ? Vous n'aurez pas manqué d'être frappé des